

femme dont le père et la mère sont morts ou atteints de cancer ou dont l'un des ascendants et en même temps un frère ou une sœur sont morts ou atteints de cette affection.

Dans les autres cas, si la proposante est robuste, il y a lieu de l'accepter.

Seules les déchirures complètes du périmètre ayant intéressé le sphincter de l'anus ne permettent pas l'acceptation du risque aux conditions ordinaires.

La fistule vésico ou recto-vaginale est une cause d'exclusion.

Une sécrétion vaginale de nature infectieuse donne lieu à la non acceptation. Si cette sécrétion est limitée au vagin et à ses glandes, il y a lieu d'ajourner en conseillant de suivre un traitement approprié et de procéder à un nouvel examen deux mois après.

Les sécrétions utérines de nature gonococcique doivent faire ajourner la proposition jusqu'après la guérison.

Pour les maladies aiguës de l'utérus, le docteur doit refuser les proposantes ayant de la fièvre et accusant des douleurs à la pression et au toucher vaginal.

Quant à la métrite et l'endométrite chroniques qui ne mettent pas la vie en danger, la décision à prendre dépendra de la gravité de la lésion.

Les ulcérations du col utérin et les déchirures suppurantes doivent toujours être tenues pour très suspectes.

Les cas de prolapsus complet motivent le refus, ainsi que les tumeurs de l'utérus, l'inflammation des trompes et des ovaires, les suppurations de ces organes, et les néoplasmes.

Pour les femmes en puissance de syphilis, le docteur Mahillon renvoie à la monographie présentée par le docteur Bayet, de Bruxelles, au premier congrès des médecins d'assurances.

Quelle est enfin la conduite à tenir à l'égard des femmes ayant subi une opération?

Les opérations pratiquées pour cancer écartent définitivement la femme de l'assurance. La repullulation ou la reproduction de la tumeur dans un autre organe est un fait trop général pour pouvoir envisager une autre solution.

Pour la castration complète ou partielle la décision à prendre doit être subordonnée à l'état général, aux antécédents héréditaires et personnels.

L'ablation de fibromes, de kystes ovariens, rend généralement la santé complète et ne motive pas l'exclusion.

Le docteur Mahillon conclut donc à mettre en pratique les procédés d'exploration que nous enseigne la science moderne qui sont nécessités par une tentative à la fraude, beaucoup plus commune qu'on ne le pense. "Plusieurs procès scandaleux, dit-il, ont révélé des fausses déclarations, des omissions voulues, des réticences et même des substi-

On demande des agents responsables pour la campagne.

**L'ASSURANCE
MONT-ROYAL**

La seule Compagnie locale ayant un
CAPITAL ACTIONS

Bureaux :
1720 rue NOTRE-DAME,
Coin St-Frs-Xavier, MONTREAL

Compagnie Indépendante (Incendie)

RODOLPHE FORGET, Président.
E. CLÉMENT, Jr., Gérant-Général.

LA
Provident Savings Life
ASSURANCE SOCIETY of N. Y.

LA MEILLEURE COMPAGNIE
POUR les ASSURÉS et les AGENTS

Les agents habiles et les personnes recherchant une position rémunératrice, peuvent s'adresser au bureau principal ou à aucun des agents généraux de la compagnie.

Bureau Principal pour la Province de Québec:
185, rue St-Jacques, - MONTREAL.

**Le Total et les Affaires
Canadiennes nouvelles
payées en 1903 de la**
CANADA LIFE

**ont dépassé ceux de n'im-
porte quelle année anté-
rieure**

Western
Assurance Co.

Compagnie d'Assurance contre l'Incendie
et sur la Marine

INCORPORÉE EN 1851

CAPITAL PAYÉ - - - \$2,000,000

ACTIF, au-delà de - - - 3,546,000

REVENU ANNUEL, au-delà de 3,678,337

Bureaux Principaux: TORONTO, Ont.
Hon. GEO. A. COX, Président.

J. J. KENNY Vice-Prés. et Directeur-Gérant
C. C. FOSTER, Secrétaire.

Succursale de Montréal:
189 rue Saint-Jacques.
ROBT. BICKERDIKE, Gérant.

tutions de personnes qui démontrent que la spéculation s'empare de tout, même d'opérations financières qui sembleraient ne pouvoir être inspirées que par une des plus louables vertus, la prévoyance.

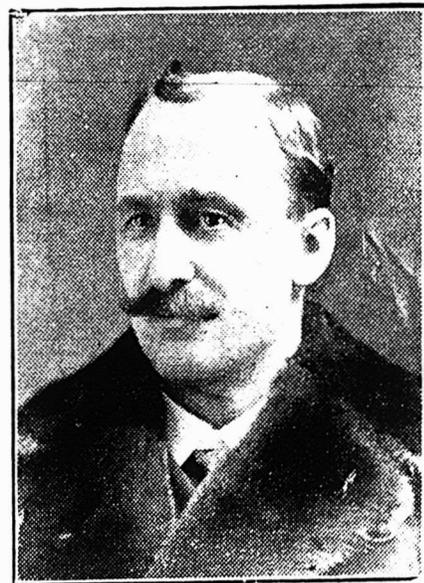
H. G.

M. AURELE N. T. CHAMBERLAND

Nommé gérant de la Union Life
Assurance Company

M. Aurèle N. T. Chamberland, agent d'assurance bien connu de notre ville, vient d'être nommé gérant de l'une des compagnies les plus progressives du Canada.

Pendant 10 ans, dit notre confrère de "La Patrie", M. Chamberland a été attaché à l'une de nos grandes compagnies d'assurance sur la vie et s'est fait une réputation enviable par son énergie et son habileté. Ce sera donc avec plaisir que ses nombreux amis, dans toute la province de Québec, apprendront qu'il a été nommé gérant pour la ville et le district de Montréal, de la "Union Life Assurance Co."



Cette compagnie mérite des félicitations pour s'être assuré les services d'un travailleur dont le succès a été si grand et nous pouvons nous attendre à voir s'étendre considérablement les affaires de cette compagnie.

M. Chamberland est né à Fraserville en 1857 et après un cours complet au collège Notre Dame de Lévis, il entra encore jeune chez M. Hudon, de Lévis, plus tard il prit magasin à son propre compte, dans les cantons de l'Est et fit des affaires prospères pendant 27 ans. Depuis dix ans il s'occupe d'assurance sur la vie à Montréal et dans la province de Québec, avec un succès constant.

Il en coûte de l'argent pour annoncer — il en coûte considérablement plus de végéter.